

CONSEIL RÉGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du jeudi 20 novembre 2025

Vœu du Groupe UDI

« Sanctionner et prévenir les agressions : protégeons nos professionnels de santé ! »

Il y a quelques jours à Calais, une infirmière libérale a été rouée de coups par le petit-fils d'un octogénaire qu'elle soignait à domicile. Cet acte odieux doit être condamné avec la plus grande sévérité. Nous adressons à la victime tous nos vœux de rétablissement.

Loin d'être un cas isolé, les violences à l'encontre des professionnels de santé connaissent depuis plusieurs années et partout en France une inquiétante recrudescence. L'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS) recense, pour l'année 2024, 20 961 signalements de victimes, soit une hausse de 6.6% par rapport à 2023. Toutes les professions sont touchées : +12% d'agressions sur les pharmaciens, +26% chez les médecins déclarés aux Ordres professionnels en 2024. Les lieux de soins ne sont donc plus préservés des accès de violence et des incivilités qui tendent parfois à être banalisés.

Il n'est pas acceptable que celles et ceux qui nous soignent soient menacés ou agressés dans l'exercice de leur profession : **la peur ne doit jamais dicter la manière dont on soigne**. Lutter efficacement contre ces agressions s'impose alors comme une nécessité publique, pour préserver à la fois la santé physique et mentale des professionnels et également l'attractivité des métiers de la santé déjà en tension.

A ce titre, le Groupe UDI se réjouit de la promulgation le 9 juillet dernier d'une loi visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé. Par ce texte, les sanctions pénales contre les atteintes aux professionnels de santé sont alourdies et le dépôt de plainte facilité après chaque incident. En effet, il est intolérable qu'un agresseur écope parfois d'une simple amende. La « tolérance zéro » et les peines lourdes face aux violences doivent devenir la règle.

Néanmoins, prévenir de tels actes est aussi important que de les punir sévèrement. Le Groupe UDI considère que l'Etat doit également s'engager en faveur de la prévention et de la sensibilisation du public et de tous les acteurs de la santé.

Dans ce contexte, le Groupe UDI souhaite réaffirmer le soutien de la Région aux professionnels de santé et appelle l'Etat à appliquer le plus rapidement possible les 42 mesures prescrites dans le **Plan interministériel pour la Sécurité des professionnels de santé** élaboré en septembre 2023 afin de :

- **Sensibiliser les patients et leur entourage** en organisant une campagne nationale du grand public au respect dû aux soignants ;
- **Former l'ensemble des professionnels** à faire face aux situations de violences notamment dès la formation initiale ;
- **Diffuser largement une véritable culture de la sécurité des personnes et des biens** en associant Préfecture / Gendarmerie / Police Nationale / URPS et Ordres ;
- Faciliter les déclarations **des violences, le dépôt de plainte et accompagner dans le temps les victimes**.

Daniel LECA

